

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 02.12.2020

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Martine MACIASZEK - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Catherine LANDRE) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Bernard FREDON) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Absent : Géraldine PLANTARD

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N°8

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapporteur informe les membres de l'Assemblée délibérante que l'article L 2121- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les communes de plus de 1 000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur du Conseil Municipal.

Il a pour objet de préciser les modalités de son fonctionnement dans le respect des lois et règlements. (voir document annexe).

Ce règlement intérieur fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le règlement intérieur présenté en séance.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 DEC. 2020

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 9 décembre 2020

Chantal CORDELIER
Maire

